



Avis intermédiaire du Conseil de développement de GrandAngoulême

Démarche *Cartéclima* !



AVANT-PROPOS

En lançant le processus Cartéclima, les élus et les services de GrandAngoulême ont souhaité associer le Conseil de Développement à l'ensemble des phases de production de la réflexion et des connaissances nécessaires pour aboutir à la décision publique.

C'est pourquoi, individuellement - en répondant aux questionnaires, en participant aux ateliers ouverts au public, en participant aux réunions publiques de présentation - ou collectivement - en lisant les éléments de connaissance et de description du territoire rassemblés par les agences de consultation, et en ayant une présence active lors des comités de pilotage - les membres du CDD et sa gouvernance se sont impliqués dans chacune des étapes dites de « diagnostic » de Cartéclima,.

La rencontre du 12 avril 2023 avec des élus en charge du pilotage de Cartéclima a permis d'avoir un échange sur l'évaluation portée par le groupe de travail dédié du CDD sur cette période qui s'achève.

Nous avons évoqué quelques manques et imprécisions dans l'étape dite de « Diagnostic » et nous avons aussi marqué la volonté de poursuivre ces moments de consultation privilégiée entre le GrandAngoulême et le CDD.

Nous avons aussi souhaité rappeler que, à différentes reprises, sur l'ensemble des champs couverts par Cartéclima le CDD s'est déjà prononcé, que ce soit par des réponses à des saisines ou encore par auto-saisines. La reprise ou l'intégration, ou au moins la mise en perspective de l'ensemble de ces contributions antérieures s'avéreraient utiles et manifesterait de surcroît la prise en compte de l'expression citoyenne incarnée notamment par les contributions du Conseil de développement.

À présent, s'ouvre le temps de la construction du projet politique global qui soutiendra les décisions planificatrices et réglementaires qui seront adoptées à l'horizon 2026 dans les domaines du SCOT valant PLUI et du Plan de Mobilité valant PCAET. Compte tenu du calendrier propre à Cartéclima, il nous semble essentiel d'apporter une première contribution formelle à la réflexion des élus dès l'établissement des enjeux politiques.

La synthèse qui suit vise à en dresser les éléments structurants.

PRÉOCCUPATIONS TRANSVERSALES

Les défis de Cartéclima sont immenses.

Au cœur se situe la question de l'expression et de l'adhésion des habitants : comment faire en sorte que la co-construction ou le consentement éclairé soient véritablement présents ?

Tout au long de son existence le Conseil de Développement s'est attaché à développer les vecteurs de la démocratie participative : Charte de la participation citoyenne, Rencontres citoyennes territoriales, Forums ouverts, Protocole de coopération, Inscription dans le pacte de gouvernance de l'Agglomération...

Dans la contribution : « **Vivre son GrandAngoulême : ensemble pour un territoire unique aux multiples richesses** » produite en 2020 sont émises ou reprises quelques idées-forces à portée transversale. Comme la nécessité de re-imaginer un réseau de services publics de proximité pour tous à l'échelle de l'agglomération, car c'est un élément de difficulté pour le péri-urbain et plus encore pour la campagne. Ou celle de faire vivre et développer l'appartenance au territoire via la culture, comme lien fédérateur qui fait alliance au sein du territoire. Et encore, le besoin de mieux coopérer et de faire ensemble sur le territoire appuyé sur la nécessité de reconnaissance et de connaissance réciproques des initiatives prises par les communes.

Dans des contributions en cours, comme celle du groupe de travail autour de **l'agriculture et de l'alimentation**, se dessine l'idée d'une nouvelle alliance entre agriculteurs et consommateurs dans le territoire, tel un lien de dépendance positive et de bien-être partagée.

Enfin, si l'on se penche sur les effets des crises successives vécues sur le territoire comme ailleurs, l'idée du renforcement de la cohésion sociale apparaît comme un impératif catégorique que nous savons partagé dans le projet de territoire, « **GrandAngoulême vers 2030** », adopté en début de mandat.

AMÉNAGEMENT - URBANISME

Le renoncement à toute artificialisation dès à présent, sans attendre l'imposition par la loi « Climat et résilience » du Zéro Artificialisation Nette (ZAN), nous apparaît comme nécessaire à l'échelle du territoire. Cela permettra de préserver les espaces naturels, en incluant les corridors écologiques et agricoles et de stopper le mitage territorial des 2ème et 3ème couronnes de Grand Angoulême particulièrement actif dans le passé récent. Cela devra passer obligatoirement par une densification de zones urbaines actuelles en privilégiant des centralités définies a priori et déjà existantes.

L'amélioration de l'habitat est un des enjeux majeurs vers la transition écologique, mais est aussi indispensable pour le bien-être des citoyens. Un levier principal sera la reconquête de l'habitat en déshérence et une politique de rénovation incluant bien évidemment l'isolation.

Il convient aussi d'avoir une politique ambitieuse avec ou sans le soutien de l'État sur les quartiers « sensibles » de l'agglomération pour les réinclure et reconnecter avec le tissu urbain.

Les friches sont des atouts pour permettre de redynamiser la centralité. Les deux grandes friches (ex SNPE et ex Lafarge) sont de réelles opportunités dont le **traitement devra faire l'objet de grandes concertations.**

ÉCONOMIE

Le Conseil de Développement dans ses travaux antérieurs n'a pas travaillé directement sur la question économique du territoire. Néanmoins dans la continuité des recommandations faites pour le projet de territoire, GrandAngoulême, pôle industriel en perte de vitesse, doit, au-delà de supporter des opportunités, mener une politique de long terme sur ce sujet.

Cela passe essentiellement par une offre de formations initiales et continues ambitieuse, comme souligné dans l'avis remis sur le projet « GrandAngoulême vers 2030 », (2021). Elle doit permettre d'éviter aux jeunes charentais de subir l'exode pour les formations supérieures, de supporter nos activités économiques locales dans la fourniture de talents et ainsi leurs permettre de conserver plus de valeur ajoutée sur le territoire, de développer la capacité d'innovation du territoire, mais aussi de donner les moyens aux citoyens de se maintenir à niveau ou de se réorienter dans leur vie active.

Le commerce, partie intégrante de la vie économique, nous apparaît comme malade ou a minima déséquilibré avec des zones commerciales périphériques génératrices de friches et un commerce de centres villes en déshérence.

De façon plus transversale, nous avons pu mesurer l'importance de l'Économie Sociale et Solidaire dans la vie du territoire, à chaque audition d'acteurs et quel que soit le sujet concerné. C'est peut-être une richesse singulière du territoire qui mérite un approfondissement avec l'ensemble des secteurs concernés. Nous avons pour ambition de tenter de fédérer un événement autour de ce sujet durant l'automne 2023.

MOBILITÉS - DÉPLACEMENT

Parce qu'un territoire n'existe et n'est cohérent que s'il permet à tous de s'y déplacer selon ses besoins, parce que les déplacements sont sources majeures d'émission de gaz à effet de serre, la mobilité est un des enjeux majeurs actuels et des années à venir.

Le Conseil de Développement a achevé récemment un avis sur ce sujet (elle n'est pas encore publiée). Nous ne pouvons que vous renvoyer au contenu de ces travaux : « Impulser une politique des mobilités volontariste, transversale et inclusive ».

Cet avis met en avant, l'absence de vision d'ensemble actuelle à l'échelle du territoire, la nécessité de bien connaître les usages et besoins, mais aussi de les anticiper. En effet demain plus qu'aujourd'hui les moyens de mobilités seront encore plus multiples et intermodaux. Le territoire a un déficit réel à combler sur la prise en compte des modes de déplacements doux. Il faut donner une place aux piétons et cyclistes en leur permettant d'accéder à tout le territoire en assurant leur sécurité. Cela passera par une priorisation des modes de déplacements dont l'ordre sera piétons, réseau cyclable, transports en communs, covoiturage... Cela devra être fait en pensant à tous nos concitoyens (personnes en situation de handicap, personnes âgées... habitants de centres villes ou bourgs, ou de 2ème et 3ème couronne). Les investissements et aménagement de voirie à venir devront scrupuleusement respecter ces critères.

Le Conseil de développement est convaincu que l'agglomération, dont c'est la compétence, est la bonne échelle pour définir un schéma complet et ambitieux.

PRÉVENTION ET GESTION DES DÉCHETS

Une contribution du Conseil de Développement a été publiée « **Zéro déchet, c'est quand ? Maintenant** » (2023). Pour cet enjeu, nous sommes tous, particuliers, collectivités, entreprises, acteurs sur le territoire. Il est urgent d'enclencher, dès à présent, une dynamique de changement des comportements. Les collectivités (Agglomération, municipalités, cantines scolaires par exemple) ont un rôle moteur évident. Elles doivent être exemplaires sur ce sujet. Elles ont de nombreux moyens d'actions que ce soit lors des événements de l'agglomération (ex. inclusion de clauses spécifiques), ou dans les pratiques quotidiennes (ex. création d'un référent réduction des déchets par commune, action de sensibilisation dans les écoles, promotion des couches lavables...).

Dans notre territoire rural et périurbain la gestion intelligente des déchets verts revêt une importance particulière. La réduction de la collecte, leur réemploi par utilisation du broyat sont des voies à dynamiser. L'incitation par un support aux initiatives associatives, locales ou citoyennes est essentielle.

Au-delà de ces actions de court terme, pour le « le zéro déchet » les collectivités ont des investissements et des changements d'usage à envisager et accompagner. Cela concerne entre autres l'incinération, la méthanisation des bio-déchets, dont l'utilisation des gaz ou chaleurs produits seront des ressources et aideront à la transition énergétique.

Dans tous les cas le volet incitation, éducation des citoyens et des acteurs économiques est un levier essentiel et permanent de la politique territoriale, sans oublier la promotion permanente des trois R, réparation, réutilisation, recyclage.

VIE SOCIALE - CULTURE - SPORT - JEUNESSE

Présentée en juillet 2013, Une contribution mettait l'accent sur « **la culture, levier de développement social des territoires, facteur déterminant du vivre ensemble** ».

Lors des auditions conduisant à l'avis présenté, le groupe de travail a rencontré des acteurs engagés, motivés et des élus attentifs à la recherche d'un second souffle pour construire une véritable compétence communautaire favorisant la cohésion sociale. Tous les acteurs interrogés y avaient indiqué que GrandAngoulême bénéficie d'une image extérieure de l'agglomération très affirmée et positive (Image, BD, Cinéma, patrimoine historique) qui mérite néanmoins d'être interrogée à l'échelle de la vie des habitants sur le territoire. Certes, au travers des grandes manifestations culturelles, des établissements, des associations c'est un facteur d'attractivité et de développement économique. Mais c'est aussi, grâce aux acteurs qui œuvrent quotidiennement, un levier essentiel d'appropriation, d'éducation, de cohésion sociale et de créativité : un bien commun à construire. **Cette politique doit s'inscrire dans un objectif et une démarche partagée d'éducation populaire au service du territoire.**

Dans le domaine sportif, les travaux sont plus anciens, « **Contribution du Conseil de Développement à la réflexion sur la définition d'une politique sportive de territoire, propositions en forme d'objectifs** » (2010). Ils demeurent néanmoins d'actualité. Cet avis s'appuie sur des valeurs défendues par les acteurs sportifs et socio-éducatifs.

On en rappellera ici quelques notions centrales : renforcer et développer la coopération entre structures sportives et centres socioculturels et sportifs ; encourager la mise en place de projets multi activités partagés entre le milieu sportif, les collectivités et le milieu socio culturel, scolaire et universitaire. Et renforcer le partenariat Communes / Agglomération en matière de gestion mutualisées des équipements sportifs existants.

Ces dimensions de coopération, de mutualisation et de gouvernance partagée sont une nouvelle fois affirmées comme une nécessité dans la contribution produite en 2020, « **Politique Jeunesse : Sortir du labyrinthe** ». Les principaux enjeux identifiés ont en effet pointé, malgré une réelle attractivité du territoire pour ce qui concerne les écoles de l'image, l'enseignement supérieur :

- Le manque d'une politique globale jeunesse pour les 18-25 ans concertée avec les jeunes et de coordination avec les communes à l'échelle de l'Agglomération, ainsi que la complexité d'une compétence jeunesse partagée entre plusieurs collectivités ;
- Les lacunes, éparpillement, saupoudrage, multiplicité, non pérennité et complexités des dispositifs des politiques publiques liées à la jeunesse qui rendent difficile et non lisible l'approche globale de la jeunesse ;
- Le besoin de coordination et de faire ensemble des compétences, des actions existantes et des infrastructures liées à la jeunesse dans l'Agglomération ;
- Une nécessité de lutter contre les fractures sociales et géographiques ;
- Et un fort accroissement de la précarité des jeunes en corrélation avec la précarité sur le territoire.

PARTICIPATION CITOYENNE ET GOUVERNANCE

Il existe une culture de la participation citoyenne, bienveillante et propre à ce territoire, il convient de la faire vivre et de la renforcer parce qu'elle rassemble et il faut aussi l'activer dans les dialogues entre le territoire et les échelons dans lesquels il est inclus. Le Conseil de Développement s'en empare en participant à des coordinations régionales et nationales et en ouvrant un nouveau chantier collaboratif avec le Conseil économique, social et environnemental régional (CESER) Nouvelle Aquitaine.

Au cœur de toutes les problématiques dont s'empare le Conseil de Développement, et conscient d'un déficit structurel de l'expression des habitants, il met en œuvre deux moteurs principaux, ce que nous nommons « aller vers » et « porter la parole », cela correspond à deux préoccupations transversales : la cohésion territoriale et la cohésion sociale.

Le Conseil de Développement souhaite aussi renforcer l'expression citoyenne dans l'agora publique (cafés citoyens, forums ouverts, mise en œuvre d'une démocratie bus), ce qui pose à terme la nécessité d'en renforcer les moyens, même si nous apprécions sincèrement ceux qui sont déjà mis à notre disposition par GrandAngoulême.

Le Conseil de Développement n'est bien entendu pas le seul acteur de l'expression citoyenne, il existe sur le territoire un tissu associatif très large et dynamique et des initiatives nombreuses qui irriguent et enrichissent le territoire. Autant que possible et dans le sein même de sa propre organisation (collège des acteurs), le Conseil de Développement agit en concertation sur l'ensemble des sujets qu'il aborde. Il pense toutefois nécessaire que ces initiatives soient mieux repérées et accompagnées, voire promues lorsqu'elles manifestent un engagement incontestable pour l'intérêt général (ex : L'Autre librairie, Bulle, FabriKwatt...).

Enfin la volonté explicite de co-construction avec la population, en s'appuyant sur l'expertise d'usage des acteurs et des habitants, en les associant au projet Cartéclima ne peut qu'être encouragée et affirmée tout au long du processus.

ET LE NUMÉRIQUE DANS TOUT CELA

Le numérique est omniprésent dans la vie de tous les acteurs (institutionnels, collectivités, entreprises, usagers et citoyens). C'est un vecteur de développement et d'échange qui contient des risques d'exclusion. GrandAngoulême, territoire siège de la Cité internationale de la Bande dessinée et de l'Image et partenaire de Magelis, doit prendre en compte cette dimension dans son projet. Il ne peut uniquement se reposer sur l'État ou sur une Région pour définir son ambition en la matière.

Une véritable feuille de route ambitieuse doit être élaborée qui doit aller bien au-delà de la simple numérisation des services de l'agglomération et des communes. Celle-ci doit être construite suivant les axes suivants portés dans la contribution, « **GrandAngoulême : Faites entrer le numérique ! Tous connectés, tous usagers, Pour plus de citoyenneté !** » (2018) :

- Identifier et fédérer tous les acteurs institutionnels, sociaux, économiques, associatifs et usagers du territoire,
- Structurer l'accompagnement des populations fragiles dans leur proximité immédiate,
- Veiller au soutien des acteurs locaux qui œuvrent pour la formation.

POPULATIONS

Dans sa contribution autour des nouvelles alliances entre le rural et l'urbain, « **Vivre son GrandAngoulême : ensemble pour un territoire unique aux multiples richesses** » (2019), le Conseil de Développement avait repéré plusieurs éléments marquants des faiblesses et des enjeux à relever. La dynamique démographique est faible et la population de plus en plus âgée. Les migrations inter-territoriales au sein même de l'agglomération accompagnent les différents temps de la vie.

En résumé, on pourrait dire que l'on s'installe à la « campagne » dans un temps de jeunesse et de néoparentalité, souvent pour des raisons liées au coût des logements, que l'on migre vers « l'urbain » en fonction des nécessités de se rapprocher des services et de simplifier les questions liées à la mobilité, quand on en a les moyens économiques. Il demeure néanmoins une forte croissance de la population âgée en 2ème et 3ème couronnes et elle se trouve de plus en plus exposée à des questions liées à l'isolement et l'éloignement des services.

Les personnes âgées sont particulièrement concernées par les recommandations produites par le Conseil de Développement autour des questions de mobilités (et développées dans un autre point de ce document) quant à la nécessité de coopérer pour imaginer et garantir une accessibilité de tous partout sur le Grand Angoulême.

La jeunesse (hormis l'enfance), quant à elle, représente une proportion faible, concentrée sur la ville centre avec un réservoir naturel (le département) qui s'assèche. Et ces jeunes sont plutôt plus précaires ici qu'ailleurs. Quant à l'offre de formations initiales, elle contraint assez souvent au départ. « **Politique Jeunesse : Sortir du labyrinthe** », (2020) montrait que les jeunes sont une richesse pour notre agglomération, et que cela justifie une politique ambitieuse dans l'intérêt et avec le concours de tous. **Cet avis insistait sur le besoin de définir une politique ambitieuse vers la jeunesse. Elle doit se saisir des attentes de jeunes et des acteurs du territoire afin de simplifier, clarifier et renforcer son offre de services et de la coordonner avec celles des institutions publiques et privées. Elle doit se concevoir au niveau intercommunal et à l'échelle des bassins de vie pour les jeunes. Plus largement il convient d'intégrer la dimension du public jeune dans les politiques publiques en y rendant lisible ce qui est fait pour eux.**

CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET TRANSITION ÉCOLOGIQUE

En amont de la démarche Cartéclima, le Conseil de Développement a produit un avis sur le PCAET à la demande de GrandAngoulême.

Nous avons traduit l'acronyme de la façon suivante : « **ÇA CHAUFFE ! Parions Collectivement pour une Agglomération Engagée et Téméraire.** » (2020) Illustration de la méthode du « aller vers » et du « portage de paroles », 534 témoignages avaient été recueillis dont 157 jeunes de moins de 30 ans.

Ce que cela montre, c'est que la conscience et l'attente citoyenne sont fortes. Mais que les objectifs affichés sont le plus souvent en deçà des moyens et des mesures à la hauteur de l'ambition et de l'urgence en raison d'arbitrage de court terme.

La reprise dans le projet Cartéclima de la démarche PCAET doit s'appuyer sur cinq conditions pour en assurer la réussite, au sein même de la collectivité territoriale :

- Être exemplaire ;
- Informer et Former ;
- Créer l'adhésion ;
- Coopérer, mobiliser et accompagner ;
- Décider avec courage et cohérence.

CONCLUSION PROVISOIRE

Pour conclure cette contribution intermédiaire, nous souhaitons simplement indiquer que nous sommes parfaitement conscients de la difficulté de faire émerger un projet territorial sur 38 communes, rendant cohérentes les réponses aux questions soulevées par cette démarche Carteclima.

Aboutir à une démarche générant des documents normatifs ne peut se limiter à additionner des réponses sectorielles, mais doit reposer sur l'affirmation de priorités claires à même d'emporter l'adhésion d'un grand nombre de nos concitoyens.

Cette forme « d'alerte », au stade où les élus de notre territoire définissent leur projet politique pour celui-ci, a pour objet de souligner qu'un processus de concertation, aussi indispensable soit-il, n'engendre pas nécessairement l'acceptabilité sociale de tout projet.

Enfin, ce panorama met en perspective les réflexions produites au cours d'un temps relativement étendu. Depuis deux ans désormais, nous avons pris l'habitude d'échanges sous formes de « Droit de suite » organisés en commun entre les élus en charge des dossiers, les services concernés par les mises en œuvre, et la gouvernance du Conseil de Développement, appuyée par les rédacteurs.rices, animateurs.trices des groupes de travail. Le travail d'évaluation et la qualité des échanges montrent que sur bon nombre des avis et contributions les recommandations sont bien prises en considération.



ANNEXE 1

COMPOSITION DU GROUPE PROJET

NOM	Prénom	Collège
BUISSET	Thierry	Habitant de Ruelle sur Touvre
CAVILLE	Michel	Centre Information Jeunesse d'Angoulême
CURMI	André	Représentant de la commune de Mouthiers sur Boëme Co-animateur du groupe
DELAGE	Anaïs	Habitante d'Angoulême
DEMAISON	Eric	Représentant de la commune de Ruelle - Sur - Touvre Co-animateur du groupe
DOUMIC	Sébastien	Association ICAMAGA
GUITTON	Philippe	Association LAPPLA.NET
LACHGAR	Salmi	Représentant de la commune de Magnac-sur-Touvre
MERCIER-BILLOUT	Danièle	UDAF
MESNARD	Yves	Association Valentin Haüy
MINGAT	Gaëlle	Habitante d'Angoulême
MONJARRET	Philippe	Habitant d'Angoulême
PETOKVA	Marina	Habitante d'Angoulême
PINEL	Marjolaine	Habitante d'Angoulême
PITRON	François	Représentant de la commune de Roullet-Saint-Estèphe
ROBIN	Estelle	Habitante d'Angoulême
ROUGIER	Hugo	Représentant de la commune de Dignac
ROY	Annie	Habitante de la commune de Marsac

ANNEXE 2

LISTE DES AVIS ET CONTRIBUTIONS MENTIONNÉS DANS LE DOCUMENT

- **Réflexion sur la définition d'une politique sportive de territoire, propositions en forme d'objectifs, auto-saisine, 2010**
- **GrandAngoulême : Faites entrer le numérique ! Tous connectés, tous usagers, Pour plus de citoyenneté !, auto-saisine, 2018**
- **Vivre son GrandAngoulême : ensemble pour un territoire unique aux multiples richesses, auto-saisine, 2020**
- **Politique Jeunesse : Sortir du labyrinthe, saisine, 2020**
- **ÇA CHAUFFE ! Parions Collectivement pour une Agglomération Engagée et Téméraire, saisine, 2020**
- **GrandAngoulême vers 2030, saisine, 2021**
- **Zéro déchet, c'est quand ? Maintenant, auto-saisine, 2023**

Donnons notre regard sur le territoire de demain.

